

PROCÉDURE DE CANDIDATURE POUR UNE MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

Séjours Hors Europe



ict

**INSTITUT
CATHOLIQUE
DE TOULOUSE**

MISE À JOUR DU 01/06/21

Avant le départ

1

Choix des universités et dépôt du dossier de candidature

- Discuter éventuellement de son projet de mobilité avec son Directeur d'études quant à un séjour d'études/stage dans une université étrangère.
- Consulter la liste des universités avec lesquelles l'ICT a des accords sur le site de l'ICT à la rubrique « Partenaires internationaux ».
- Se renseigner auprès du Service des Relations Internationales pour connaître les domaines d'études de chaque université ; aller sur le site de l'université choisie pour connaître les dates limites d'envoi du dossier. **Demander un rendez-vous si besoin, à Mme Despatureaux : annie.despatureaux@ict-toulouse.fr**
- Remplir le **formulaire de candidature** dans Scolaweb, cliquez sur le module "Mobilité internationale".

2

Décisions de la commission de sélection

- Une fois les dossiers déposés, une Commission se réunit au sein de votre faculté pour la sélection définitive des étudiants. Le Service Relations Internationales vous informe des résultats de cette sélection par email.

3

Constitution du dossier de mobilité

- Après notification par email de votre éligibilité par le Service Relations Internationales, vous devrez :
 - Télécharger et remplir le « **contrat d'études Hors Europe/Learning Agreement** », dans Scolaweb, cliquez sur le module "Mobilité internationale". Sur ce contrat d'études, vous devrez mettre les cours choisis de l'université d'accueil. Ce contrat pédagogique devra être validé en amont de la mobilité par votre Directeur des études, et remis au Service des Relations internationales.
 - L'université d'accueil vous enverra un email et vous demandera de remplir une "Application Form" en ligne. Veuillez suivre ses procédures (visa, assurance, logement, contrats d'études...)

A votre arrivée dans l'université d'accueil

4

Envoi de documents importants

- Faire signer **IMPERATIVEMENT** l'attestation de présence (à télécharger dans la rubrique «Programme d'échanges et Erasmus+») par le Service R.I. de l'Université d'accueil et sous 7 jours, la renvoyer par email à Mme Despatureau : annie.despatureau@ict-toulouse.fr
- Vous disposez également de 15 jours pour faire les changements sur votre contrat pédagogique. Vous devez, renvoyer le contrat modifié au Service Relations Internationales.

A votre retour

5

Documents importants

- Vous devez **IMPERATIVEMENT** :
 - Renvoyer l'attestation de présence signée par le Service R.I. de l'Université d'accueil sous 7 jours par email à Mme Despatureau : annie.despatureau@ict-toulouse.fr
 - Transmettre au Service Relation Internationale le relevé de notes (transcript of records) de l'université d'accueil

Documents indispensables



- Passeport (à jour)
- Visa (à voir avec l'université d'accueil et/ou l'Ambassade)
- Assurance rapatriement (copie à envoyer au service Relations Internationales)
- Passeport sanitaire obligatoire (vaccination fortement conseillée pour voyager)



Plus d'informations sur Le Guide « Go abroad » 2022-23 mis à disposition à l'Espace Senderens ou bien à télécharger sur le site de l'ICT, rubrique «Programme d'échanges et Erasmus+».

Service des Relations Internationales

Secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le vendredi de 8h30 à 13h30.

Tél. : 05 62 26 85 22

Annie Despatureaux, Responsable des partenariats internationaux et

Programmes d'échanges : annie.despatureaux@ict-toulouse.fr

Reçoit uniquement sur rendez-vous

Christian Guallar, Assistant : christian.guallar@ict-toulouse.fr

